

Ministère de l'Écologie,
du Développement
et de l'Aménagement durables

Secrétariat d'Etat
chargé des Transports

Communiqué de presse

Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEREAU annoncent la signature de la déclaration d'utilité publique sur le territoire français de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables et Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'État chargé des Transports ont signé ce jour le décret portant déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin de la partie française de la section internationale.

Ils confirment ainsi la volonté française de mener à bien, avec l'Italie, ce projet stratégique pour les échanges intra-communautaires après la décision de la Commission européenne de subventionner les études de reconnaissance et les travaux prévus sur la partie commune à hauteur de 672 M€ sur la période 2007-2013. Une nouvelle étape est ainsi franchie dans le prolongement de l'engagement pris devant l'Union européenne de lancer l'opération dans le courant de l'année 2011.

Cette section, qui s'étend de Saint-Jean-de-Maurienne jusqu'à la frontière franco-italienne est en tunnel sur 90 % de sa longueur. Elle comprend la plus grande partie du tunnel de base de plus de 50 kilomètres et une zone à l'air libre à Saint-Jean-de-Maurienne sur 3,5 kilomètres. Elle permettra une amélioration importante de l'offre de transport, notamment par :

- une réduction de 43 minutes du temps de parcours des trains de voyageurs entre Saint-Jean-de-Maurienne et Turin ;
- l'amélioration des conditions d'exploitation ferroviaire, en particulier pour les trains internationaux de marchandises.

Enfin, cette liaison contribuera à répondre aux défis majeurs posés par le Grenelle de l'environnement en transférant 1.350.000 poids lourds sur des trains entre la France et l'Italie d'ici 2030 qui éviteront ainsi la traversée des vallées d'accès aux tunnels routiers du Mont-Blanc et du Fréjus. Elle contribuera ainsi, d'une manière exemplaire, au développement durable en préservant des territoires et des écosystèmes alpins fragiles et à l'objectif de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis Borloo 01 40 81 72 36
Cabinet de Dominique Bussereau 01 40 81 32 15